



US GAZELEC Paris IDF
Section Tir à l'arc
210 quai de Jemmapes
75010 PARIS

CMCAS Paris
210 quai de Jemmapes
75010 PARIS.

Lettre ouverte.

Copie pour information à :

Mesdames, Messieurs les administrateurs (trices) de la CCAS.
Mesdames, Messieurs les membres du comité de Paris de la FSGT.
Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris
Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire de Saint Denis.
Monsieur Pierre RABADAN, Maire adjoint au sport de la ville de Paris.
Monsieur Shems EL KHALFAOUI, Maire adjoint au sport de la ville de Saint-Denis.

Paris, le 1^{er} septembre 2023.

Mesdames, Messieurs les administrateurs (trices) de la CMCAS Paris.

La section tir à l'arc de l'US GAZELEC Paris IDF propose une offre sportive « Tir à l'arc » depuis plus de 24 ans en direction des Parisiens, Dionysiens et OD-AD d'Ile de France*. Mais la section tir à l'arc subit depuis quatre saisons une entreprise de destruction, vraisemblablement motivée, par le projet de quelques individus de détourner les actifs de la section et par un changement de destination des installations de tir à l'arc du Complexe Nelson Mandela (La-Plaine-Saint-Denis) probablement en lien avec les JOP 2024. Cette entreprise de destruction se traduit par une répression féroce contre les bénévoles et adhérents de la section. Depuis quatre saisons, les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc subissent harcèlement, violences psychologiques, vexations... se traduisant par des sanctions injustifiées, diffamation et confiscation de biens propres...

Les signataires de la pétition « **Arrêt immédiat de la répression contre les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc de l'US GAZELEC Paris IDF** » vous demandent d'intercéder auprès des membres du Comité Directeur de l'US GAZELEC PARIS IDF et auprès de quelques exploitants du Complexe Nelson Mandela pour que la répression contre les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc cesse.

Les signataires de la pétition exigent :

- L'arrêt immédiat du harcèlement et des violences psychologiques (1).
- La restitution des actifs financiers détournés (2).
- La restitution des matériels, biens personnels des adhérents et bénévoles confisqués (3).
- La restitution des matériels et actifs mobiliers de la section (4).
- La réintégration immédiate des bénévoles et adhérents de la section dans leurs droits (5).

Union Sportive GAZELEC PARIS IdF – Section Tir à L'arc
www.arc-gazelec.org E.MAIL : tdmartin@wanadoo.fr
Agrément Ministériel N° [REDACTED]
N° SIRET : [REDACTED]



Mesdames, Messieurs les administrateurs (trices) de la CMCAS Paris, Mesdames, Messieurs les élus, il est urgent d'agir car la répression que subissent les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc de l'US GAZELEC Paris IDF continue. Dès septembre 2023, une nouvelle saison sportive s'ouvre. Les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc de l'US GAZELEC Paris IDF doivent pouvoir travailler sans entrave ni répression afin de proposer leur offre sportive en direction des Parisiens, Dionysiens et OD/AD d'Ile de France*.

Thierry MARTIN
Président de la section tir à l'arc
de l'US GAZELEC Paris IDF

- (1) Il est entendu dans le texte par harcèlement et violences psychologiques les éléments suivants, ressentis pas les bénévoles : accusations calomnieuses et répétées en direction des bénévoles nominativement désignés et en direction du collectif afin de justifier les sanctions collectives, les injonctions répétées à fournir des documents et productions ayant pour conséquence un épuisement des bénévoles, le chantage fait aux adhérents de la section d'exclure trois d'entre eux pour avoir le droit de réintégrer les locaux du Complexe Nelson Mandela, insulte et menace physique à l'encontre de bénévoles de la section tir à l'arc en AG du club omnisports, les humiliations des bénévoles frappés par les sanctions disciplinaires injustifiées, culpabilité des bénévoles accusés d'être les responsables des sanctions collectives qui touchent les enfants et des personnes en fragiles...
- (2) Il est entendu dans le texte par détournement d'actif financier le fait que le Comité Directeur de l'US GAZELEC Paris IDF a vidé et fermé le compte bancaire de la section sans en informer le bureau de section et les mandataires du compte ni prendre en compte la comptabilité de section et notamment son passif. Il est également entendu dans le texte par détournement d'actif financier le détournement d'un chèque émis à l'ordre de la section tir à l'arc qui a été crédité sur un autre compte par une personne extérieure à la section tir à l'arc.
- (3) Le 20 janvier 2020, Monsieur le Président de la CMCAS Paris (Elu CGT Energie Paris) est venu dans les locaux de la section tir à l'arc durant un entraînement se saisir des clefs des locaux et de l'armurerie des bénévoles de la section. Le 22 janvier, Monsieur le Président de la CMCAS Paris notifie par mail que les adhérents de la section tir à l'arc ne sont plus les « Bienvenus » au Complexe Nelson Mandela. Depuis lors les matériels, biens personnels, objets des bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc se trouvent confisqués par la CMCAS Paris. Le matériel de la section tir à l'arc et les matériels mis à disposition par les partenaires associatifs de la section se trouvent également confisqués. Les responsables de la section tir à l'arc ont interpellé les RP CGT ENERGIE Paris pour trouver une issue à cette situation. Mais la situation reste inchangée malgré deux courriers AR où la section tir à l'arc demande qu'un inventaire des matériels et la restitution des matériels.
- (4) Depuis le 20 janvier 2020, le matériel de la section tir à l'arc est confisqué de fait (3). Cela a pour conséquence de supprimer l'outil de travail des bénévoles de la section tir à l'arc leur permettant de proposer l'offre sportive habituelle en direction des dionysiens, Parisiens et OD/AD des CMCAS d'Ile de France.
- (5) Le 12 mars 2022, le Comité Directeur de l'US GAZELEC Paris IDF, fait voter en Assemblée Générale de l'association la dissolution de la section tir à l'arc. Cette dissolution d'une section en activité est en fait une sanction collective en vue de déchoir les adhérents de leurs droits en toute irrégularité avec les statuts de l'association. Les adhérents de GAZELEC membres de la section tir à l'arc ont contestés la dissolution de la section en Assemblée Générale pour irrégularité. Sachant que le bureau de l'association a été incapable de fournir les documents attestant la bonne tenue de cette AG et la régularité de la dissolution de la section, la section tir à l'arc a continué son activité et ses adhérents ont rempli toutes les conditions de l'adhésion. Pourtant le bureau de l'association a continué à nier les droits de ces adhérents durant toute la saison 2023.

* OD/AD d'Ile de France : Ouvrant Droit et Ayant Droit des activités sociales des industries Electriques et Gazières.

Pour toutes informations sur le « Scandale de Mandela », consultez le site : www.arc-gazelec.org

Lien pétition : [http](http://www.arc-gazelec.org) : « Arrêt immédiat de la répression contre les bénévoles et adhérents de la section tir à l'arc de l'US GAZELEC Paris IDF »

Union Sportive GAZELEC PARIS Idf – Section Tir à L'arc
www.arc-gazelec.org E.MAIL : tdmartin@wanadoo.fr
Agrément Ministériel N° [REDACTED]
N° SIRET : [REDACTED]